

COLLÈGE REP+ : Jean MOULIN - SETE

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

Localisation géographique : 1 RUE DES GERFAUTS 34200 SETE

ce.0341065y@ac-montpellier.fr

Présentation de l'établissement : Le collège Jean Moulin est classé REP+, situé dans le quartier du Barrou entre l'étang de Thau et la voie ferrée, à proximité de l'Île de Thau, quartier QPV. 65% des élèves sont issus du quartier QPV, et 35% des autres quartiers, ce qui donne une certaine mixité à l'établissement. L'école inclusive est un axe important dans la politique de l'établissement qui intègre une SEGPA ; une ULIS ; une unité externalisée en convention avec l'ITEP de la corniche à Sète (classe externalisée).

Projet de réseau et/ou d'établissement :

- Objectif de résultats n°1 : **Assurer une continuité École-Collège axée en particulier sur la Maîtrise de la langue**
- Objectif de résultats n°2 : **Une insertion professionnelle et sociale réussie pour tous**
- Objectif de résultats n°3 : **Favoriser la réussite de l'élève en assurant l'obligation scolaire, en prévenant et traitant le décrochage et en responsabilisant les élèves**
- Objectif de résultats n°4 : **Le numérique comme levier dans la réussite des élèves. Intégrer le numérique dans les pratiques des élèves et des enseignants pour assurer une différenciation des enseignements.**

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Coopérer et travailler en équipe disciplinaire et interdisciplinaire ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- S'investir dans le cadre de la liaison école-collège ;
- S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel.

Fonctions pouvant être confiées :

- Professeur principal ;
- Responsable de projets favorisant la mise en œuvre de la politique de l'établissement ;
- Missions particulières de référents (référents parcours, Devoirs faits, décrochage...).

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 4646 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Ressources :

Parcours académique m@gistère : [« Enseigner en éducation prioritaire »](#)

Page académique éducation prioritaire : cliquer [ICI](#)